



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 52/19

Objet

Avenant au Contrat
Territorial du Pays Dolois

Secrétaire de séance

René POUTHIER

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire
27 juin 2019
Abergement-la-Ronce - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 20 juin 2019
Date de publication : 5 juillet 2019

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.M Sermier, J.C Wambst, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, D. Baudard suppléé par C. Labourot, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, J.M Daubigny, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : P. Blanchet à J. Thurel, M. Berthaud à J. Gruet, I. Delaine à C. Bourgeois-République, F. Dray à P. Jaboviste, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, A. Hamdaoui à T. Druet, P. Jobez à J Péchinot, S. Kayi à N. Jeannet, J.P Lefèvre à J.P Cuinet, P. Roche à I. Mangin, E. Schlegel à J.M Sermier, P. Jacquot à M. Hoffmann, M. Boué à J.M Daubigny, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Soldavini, D. Michaud, G. Chauchefoin, S. Hédin, J. Zasempa, J. Dayet, M. Jacquot, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaud, R. Curly.

Par délibération n° GD92/18 du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer le contrat de Territoire du Pays Dolois 2018-2020 avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ARAPT du Pays Dolois.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la politique contractuelle de cohésion territoriale de la Région, en faveur d'un développement régional équilibré s'appuyant sur un réseau métropolitain, un tissu de villes intermédiaires, les territoires de projet, les quartiers « politique de la ville » et les villages porteurs d'une ruralité dynamique.

La version du contrat signé par les parties le 12 octobre 2018 ayant omis d'intégrer la bonification d'enveloppe de 200 000 € liée à la fermeture de l'internat de Port Lesney (ancien site du lycée du Bois à Mouchard), le contrat doit être modifié afin de réabonder en conséquence l'enveloppe régionale pour le projet de construction d'un groupe scolaire et d'un accueil de loisirs à Chamblay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au Contrat de Territoire du Pays Dolois 2018-2020 entre la Région Bourgogne Franche-Comté, l'ARAPT du Pays Dolois et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, annexé à la présente délibération.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 27 juin 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- ARAPT du Pays Dolois

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE TERRITOIRE DU PAYS DOLOIS
2018-2020**

ENTRE d'une part :

La Région Bourgogne-Franche-Comté représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Marie-Guite DUFAY,

ET d'autre part :

L'ARAPT du Pays Dolois, représenté par son Président, Monsieur Gérôme FASSENET,

Et

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, représenté par son Président, Jean-Pascal FICHERE.

Vu la délibération du Conseil régional en date du 30 juin 2017 relative au règlement d'intervention sur les contrats de territoire 2018 – 2020,

Vu la délibération de l'ARAPT en date du 20 juillet 2018 relative au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en date du 27 septembre 2018 relative au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération du conseil régional en date du 12 octobre 2018 relative au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération de l'ARAPT en date du ...2019 relative à l'avenant au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en date du ... 2019 relative à l'avenant au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération du conseil régional en date du ... 2019 à l'avenant au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

PREAMBULE:

Le contrat de territoire du Pays Dolois 2018-2020 a été signé le 12 octobre 2018 entre l'ARAPT du Pays Dolois, la communauté d'agglomération du Grand Dole et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il est le point de rencontre entre la stratégie de développement du territoire et les enjeux régionaux d'aménagement du territoire. Il se décline en objectifs stratégiques partagés en en actions pouvant être soutenues par la Région au titre de sa politique territoriale au cours de la période 2018 – 2020.

La version originale du contrat a omis d'intégrer la bonification d'enveloppe de 200 000 € pour la fermeture de l'internat de Port Lesney (ancien site du lycée du Bois à Mouchard). En accord avec la communauté de communes du Val d'Amour et le Pays Dolois, la commune de Port Lesney a souhaité que cette enveloppe vienne réabonder la participation initiale de la Région au projet de construction d'un groupe scolaire et d'un accueil de loisirs à Chamblay.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le présent avenant a pour objet de rajouter une enveloppe « lycée » et d'augmenter l'enveloppe consentie par la Région de 200 000 euros.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ENVELOPPE REGIONALE

L'enveloppe régionale prévue à l'article 6.2 de la convention fixée initialement à 1.921.000 € est augmentée de 200 000 euros par le présent avenant. La région s'engage donc à mobiliser sur la durée du contrat une enveloppe maximale de 2.121.000 euros pour soutenir les projets identifiés à l'annexe 2, conformément aux fiches projet de l'annexe 3.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ANNEXE 2

L'annexe 2 du contrat initial relative au tableau de programmation pluriannuel (jusqu'en 2020) des projets et actions relevant du contrat est remplacée par l'annexe n°1 du présent avenant.

ARTICLE 4 : MODIFICATION PARTIELLE DE L'ANNEXE 3

La fiche projet n°2 de l'annexe 3 du contrat initial, est remplacée par la fiche projet n°2 jointe à l'annexe 2 du présent avenant.

ARTICLE 5 : ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

L'avenant au contrat entre en vigueur à compter de sa date de signature.

ARTICLE 6 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres articles du contrat demeurent inchangés.

Fait à _____ le _____
(en 3 exemplaires originaux)

Pour la Région Bourgogne Franche-Comté, Marie Guite DUFAY, Présidente,	Pour l'ARAPT du Pays Dolois, Gérôme FASSETNET, Président,	Pour la Communauté D'Agglomération du Grand Dole, Jean-Pascal FICHERE, Président,
--	---	---

Annexe 2 : Tableau de programmation pluriannuel

PROJETS PROGRAMMES	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	Investissement Subvention programmée au titre de :				Fonctionnement Subvention programmée	Fiche PROJET
			Enveloppe urbaine	Enveloppe rurale	Enveloppe petites villes	Dotations Lycée		
Promouvoir les activités existantes et favoriser les installations d'entreprises pour générer de nouvelles richesses								
<i>Création espace coworking – Buffet de la gare à Dole</i>	<i>Communauté d'agglomération du Grand Dole</i>	1 106 730 €	180 000 €					1
Renforcer l'offre d'équipements et de service à la population								
<i>Construction d'un groupe scolaire et d'un accueil de loisirs à Chamblay</i>	<i>Communauté de communes du Val d'Amour</i>	3 600 000 €		250 000 €		200 000 €		2
<i>Extension de la structure multi accueils intercommunale l'île aux enfants et du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) l'Espace Kangourou à Chaussin</i>	<i>Communauté de communes de la Plaine Jurassienne</i>	282 000 €		141 000 €				3
<i>Création d'un groupe scolaire et d'un ALSH / Restauration scolaire sur la commune de Vitreux</i>	<i>Communauté de communes de Jura Nord</i>	3 150 000 €		250 000 €				4
<i>Complexe aquatique et sportif communautaire du Grand Dole</i>	<i>Communauté d'agglomération du Grand Dole</i>	25 296 479 €	1 100 000 €					5
SOUS-TOTAL		33 435 209 €	1 280 000 €	641 000 €	... €	200 000 €	... €	
TOTAL			2 121 000 €					

Annexe 3. Fiches projet

N° 2	FICHE PROJET	
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN ACCUEIL DE LOISIRS A CHAMBLAY		

Lien avec la stratégie du territoire :

Améliorer la qualité de vie des habitants
Renforcer l'offre d'équipements et de services à la population

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Val d'Amour

Objectif :

La communauté de communes du Val d'Amour a entériné fin 2017 un schéma d'organisation scolaire, qui prévoit la création sur le territoire de 4 groupes scolaires et accueils de loisirs attenants à terme, en lieu et place des 16 écoles et 1 à accueils de loisirs actuels répartis sur tout le territoire. L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des enfants en créant une infrastructure adaptée à l'évolution des nouveaux besoins.

Sur le plan scolaire, la création des groupes permet une meilleure organisation des enseignements en réduisant le nombre de niveaux par classe et en permettant la mobilisation d'une vraie équipe pédagogique autour des enfants ;

Pour ce qui est de l'accueil périscolaire et extrascolaire, la construction des groupes permettra de renforcer les équipes d'animation, de construire un projet adapté au nombre d'enfants accueillis, et de mieux prendre en compte les différentes catégories d'âges dans le cadre des activités proposées.

Par ailleurs, le premier groupe construit, à savoir celui de Chamblay, permettra d'accueillir l'accueil extrascolaire à chaque vacance.

Ce premier groupe comptera environ 220 à 230 enfants.

Description du projet :

Le projet consiste en la construction d'un groupe scolaire de 10 classes, avec un accueil de loisirs composé d'un espace de restauration, de salles d'animations et d'espaces extérieurs adaptés.

Les 10 classes seront réparties en 3 à 4 classes maternelles, 5 à 6 classes élémentaires, et une unité locale d'intégration scolaire (ULIS) pour l'accueil des enfants en difficulté d'enseignement du territoire. Certaines classes seront par ailleurs utilisées par l'ALSH durant l'extrascolaire.

L'accueil de loisirs comptera, outre un espace de restauration, des salles d'activités, des salles de repos partagées avec l'école.

Les espaces extérieurs seront quant à eux organisés autour de 2 pôles principaux pour les 3 à 6 ans d'une part, et les 7 à 11 ans d'autre part.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :

Ingénierie :

Pour mener à bien cette opération, la communauté de communes s'est associée les compétences d'une assistance à maîtrise d'ouvrage via le SIDEC du Jura.

Compte tenu du montant prévisionnel de maîtrise d'œuvre qui va dépasser le seuil des 221 000€, il est nécessaire d'organiser un concours.

La constitution de l'équipe de maîtrise d'œuvre comprendra nécessairement, outre l'architecte et les bureaux d'études fluides et techniques, un urbaniste et ou paysagiste, dans la mesure où la question des flux devra être prioritairement traitée aux abords du bâtiment.

Méthodologie

La première étape du projet concerne la définition du programme, qui permettra de lancer l'appel à candidature.

Les élus de la communauté de communes ont souhaité à cette étape du projet associer les parties prenantes.

Les élus : chaque commune a pu travailler la question des besoins au sein de chaque conseil municipal.

Les parents d'élèves : 3 RPI sont concernés par le futur regroupement. Les parents des 3 RPI ont été sollicités.

Les enseignants des 3 RPI ont également été mobilisés

Les accueils de loisirs : également au nombre de 3 (adossés aux RPI) les accueils de loisirs ont travaillé sur leurs besoins.

Les enfants ont été mobilisés tant au sein des écoles que des accueils de loisirs afin de connaître leurs souhaits.

Concrètement, une première réunion a été organisée pour informer l'ensemble des parties prenantes de la démarche (9 février 2018). Durant 1 mois et demi, chaque entité (école, conseil municipal, etc...) a travaillé de son côté pour faire des propositions.

Un groupe de travail réunissant un représentant de chaque entité (soit environ 20 personnes), enseignants, ALSH, parents et élus, s'est réuni 2 fois pour prendre connaissance de la synthèse des besoins et élaborer un programme.

Pour la seconde étape, à savoir le concours d'architecte, les enseignants, élus et personnel des ALSH seront associés à la commission technique qui a pour objectif de préparer les travaux du jury de concours.

Pour la suite du projet, il est prévu que le groupe de travail constitué pour le programme se réunisse à chaque étape importante du projet (concours, avant-projet, DCE, ...)

Partenariats envisagés (hors financement) :

Outre les partenariats avec les enseignants, élus de chaque commune (hors conseil communautaire), enseignants, personnels des ALSH et enfants concernés, l'éducation nationale est étroitement associée à la démarche.

Sur le volet accueil de loisirs, il est prévu de travailler avec la DDCSPP.

Pour l'aménagement extérieur (notamment paysager), est prévue la mobilisation des enfants des ALSH pour la conception des espaces verts et leur réalisation. Un premier projet va être conduit en ce sens avec la chargée de mission environnement de la collectivité sur l'aménagement des abords d'un bâtiment administratif de la collectivité afin de tester un mode d'animation qui permette la mobilisation des enfants. Sur une telle opération, il sera probablement fait appel à des partenaires extérieurs (type CPIE) en temps voulu afin de travailler avec les enfants.

Echéancier :

Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation	Mai 2018
Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre	Décembre 2018 (après concours)
Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement)	Février / Mars 2019
Date de démarrage des travaux	Juin 2019
Date d'achèvement des travaux	Juillet 2020

Localisation :

Commune de Chamblay

Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs de réalisation (immédiat)
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : Construction du groupe scolaire accueil de loisirs
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : Renforcement des effectifs sur le territoire du groupe scolaire

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

3 600 000 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financier	Taux %	Montant €
Etat	40%	1 440 000 €
Caf (Accueil de loisirs)	9% sur ALSH	320 000 €
Région	12,5 %	450 000 €
Autofinancement	38,5 %	1 390 000 €
TOTAL		3 600 000 €

Conditions particulières de soutien de la Région :

- Eco-conditionnalité :
 1. partie neuve : objectif niveau RT 2012 -20% ou -40% selon les usages du bâtiment
- Méthodologie :
 1. Associer les équipes Région aux différentes phases de conception du projet
 2. Soumettre pour avis le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO